

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021

Nbre en exercice : 08
Nbre de présents : 05
Nbre de votants : 08

Date de convocation : 14/06/2021
Date d'affichage : 21/06/2021

L'An Deux Mil Vingt et Un, le DIX HUIT du mois de JUIN à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BARON Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe – BARON Marie-Annick – DESREUMAUX Gaëtan - GAUDECHON Ludovic – TOUZÉ Roland

Représentés: M. BARBIER Stéphane par M. GAUDECHON Ludovic – Mme CANIVET Aurélie par M. DESREUMAUX Gaëtan – Mme DHAILLY Karine par Mme BARON Marie-Annick

Approbation du procès-verbal du 4 juin 2021 : Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 4 juin 2021 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Vente de stères
- Location des parcelles n° 38 & 39 au lieudit « Au dessous du bois du chapitre »
 - Devis pour la rétrocession des concessions de cimetière
 - Transfert de crédits pour la restructuration du cimetière
- Transfert de crédits pour les travaux de voirie « Rue de la Mairie » et « Rue des Écoles »
 - Prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres
 - Feu d'artifice du 13 juillet 2021
 - Points sur les travaux de voirie
- Préparation des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Délibération n° 38/06/2021 – Vente de stères

Madame Karine DHAILLY ne peut participer au vote de cet ordre du jour étant la conjointe de Monsieur Frédéric GIL.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune a fait abattre du bois à la Rue des Écoles de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD et que Monsieur GIL Frédéric, domicilié 5 rue de l'Église à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, a réalisé 28 stères de bois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de vendre le stère de bois à 12€ comme le prix pratiqué habituellement à Monsieur GIL Frédéric.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix du stère de bois à 12€ et de vendre les 28 stères de bois à Monsieur Frédéric GIL, domicilié 5 rue de l'Église à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD ce qui correspond à un total de 336€.

Délibération n° 39/06/2021 – Location des parcelles n° 38 et 39 au lieudit « Au dessous du bois de chapitre »

Monsieur Stéphane BARBIER ne peut participer au vote de cet ordre du jour étant le fils du Président de la Société de chasse de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD ainsi que Madame Karine DHALLY étant la mère de Monsieur MILLE LUCAS.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion de conseil, les membres du Conseil Municipal ont évoqué la location des parcelles n° 38 et 39 au lieudit « Au dessous du bois de chapitre » pour 30€/mois et avaient proposé de demander à la Société de Chasse si elle était intéressée en premier.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président, Monsieur BARBIER Jean-François et du Trésorier, Monsieur CAVILLON Gilles de la Société de chasse de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD relative à la location des parcelles susmentionnées où se trouvent un bungalow. La Société de chasse propose une location gracieuse au lieu d'une location à 30€/mois.

Monsieur le Maire donne lecture, également, de la lettre de Monsieur MILLE Lucas, pour louer les parcelles indiquées ci-dessus pour 30€/mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, les membres du Conseil Municipal décident de louer les parcelles susmentionnées à 30€/mois avec un bungalow à la Société de chasse de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD à compter du 1^{er} juillet 2021. Une attestation d'assurance sera demandée pour cette location pour une durée d'un an.

Un bail sera établi entre la Collectivité et la Société de chasse de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD pour une année.

Délibération n° 40/06/2021 – Transfert de crédits pour la restructuration du cimetière

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le projet de restructuration du cimetière d'un montant de 7.969€32 T.T.C. doit être inscrit en section d'investissement et que l'Assemblée délibérante doit délibérer sur le transfert de crédits.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits pour la restructuration du cimetière comme suit :

- du chapitre 011 – article 615211 (bâtiments publics) au 023 – article 023 (virement à la section d'investissement) pour la somme 8.000€***
- au chapitre 21 – article 2116.15 (cimetière) pour la somme de 8.000€***
- au chapitre 021 – article 021 (virement de la section de fonctionnement) pour 8.000€.***

Délibération n° 41/06/2021 – Transfert de crédits pour les travaux de voirie « Rue de la Mairie » et « Rue des Écoles »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le projet de travaux de voirie « Rue de la Mairie » et Rue des Écoles » d'un montant de 21.081€65 T.T.C. soit 17.568€€ hors taxe doit être inscrit en section d'investissement et que l'Assemblée délibérante doit délibérer sur le transfert de crédits.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer le transfert de crédits pour les travaux de voirie « Rue de la Mairie » et « Rue des Écoles » comme suit :

- *du chapitre 011 – article 615211 (bâtiments publics) au 023 – article 023 (virement à la section d'investissement) pour la somme 22.000€*
- *au chapitre 23 – article 2311.6 (cimetière) pour la somme de 22.000€*
- *au chapitre 021 – article 021 (virement de la section de fonctionnement) pour 22.000€.*

Délibération n° 42/06/2021 – Prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante de la délibération prise par la Communauté de Communes Avre, Luce et Noye, pour les prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres compte tenu des qualifications des employés des services techniques de la CCALN et des matériels et la réalisation de divers travaux).

Après en avoir en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération prise par la CCALN relative aux prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la Collectivité et la Communauté de Communes Avre, Luce et Noye.

Feu d'artifice du 13 juillet 2021

Monsieur le Maire donne lecture du devis de XL Artifices de LUNEVILLE (54300) d'un montant de 1.816€15 T.T.C. pour le feu d'artifice du mardi 13 juillet 2021 dans les deux communes : BRACHES ET LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD. Le devis pour la Collectivité de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD est de 907€15 T.T.C.

Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, le devis de XL Artifices de 907€15 T.T.C. pour le feu d'artifice du mardi 13 juillet 2021.

Points sur les travaux de voirie

- *Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer une déclaration préalable pour l'extension du secrétariat dans le cadre de la création de W.C.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie « Rue de la Mairie » et « Rue des Écoles » démarreront la dernière semaine de juillet.*
- *Monsieur le Maire donne lecture du mail du mardi 15 juin 2021 de SYSTRA aux membres du Conseil Municipal. Cet organisme souligne que le maître d'œuvre indique que les réserves viennent d'être levées suite à la livraison du pylône du côté d'Hivory. C'est SFR qui doit équiper le pylône normalement en juillet. Le raccordement électrique devrait être effectué et la mise en service sera possible en septembre ou octobre 2021.*

Préparation des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire demande des bénévoles pour la préparation des bureaux de vote dans le cadre des élections départementales et régionales du dimanche 20 juin 2021 le samedi 19 juin après-midi. Monsieur Roland TOUZÉ et Madame Marie-Annick BARON se proposent à aider Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas sous réserve que les locataires s'engagent à respecter les consignes sanitaires en vigueur au moment de la location.*
- *Madame Marie-Annick BARON demande à quelle date peut-on inaugurer la salle polyvalente au nom de Monsieur Jacques BERTRAND. Monsieur le Maire propose le mercredi 14 juillet 2021. Le Conseil Municipal approuve cette date si cela est réalisable dans ce délai.*
- *Monsieur le Maire demande si l'apéritif du 15 août peut être organisé. Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas sous réserve des conditions sanitaires en vigueur ce jour-là.*

La séance est levée à 20h35.